



Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Elaboration du SCoT

Objet et date	Compte-rendu de la réunion PADD avec la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme 10 juillet 2019
Personnes présentes	Voir liste des présents en annexes ✓ <i>Julien Bertrand, CITADIA CONSEIL</i> ✓ <i>Julie Thomas, EVEN CONSEIL</i> ✓ <i>François BRASSEUR</i>

Ordre de jour :

- Echange sur les premiers éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Questionnement sur les enjeux spécifiques aux secteurs littoraux du territoire

Propos introductifs

- François BRASSEUR indique que l'arrêt du PADD est prévu pour fin 2019. Il précise que la présentation du PADD sera réalisée dans l'ensemble des services et que de dernier a été présenté en Comité Syndical la veille.
- Julien BERTRAND introduit la présentation en rappelant les rencontres qui ont eu lieu durant le mois de février et de mai pour permettre le découpage du territoire. Les atlas réalisés dans le cadre des rencontres avec les 8 entités paysagères seront transmis aux Communautés de communes et d'Agglomération.
- Une demande des comptes-rendus a été formulée par les services techniques.

Echanges et retours sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Julien BERTRAND présente les 4 orientations fondatrices du PADD pour parvenir à « un meilleur » développement du territoire.

Dynamique démographique et de l'habitat

- La déclinaison des objectifs au niveau des bassins de vie et leur application au sein des PLUi semblent compliquées. François BRASSEUR indique que les données à l'EPCI peuvent-être extraites des tableaux.
- Julien BERTRAND indique que le taux de desserrement des ménages est à maintenir à 2,06.
- Les services techniques indiquent que les effectifs scolaires sont en baisse constante avec un perte de 2% d'effectif scolaire par an.
- Julien BERTRAND indique que le taux de croissance est un objectif minimum à atteindre. Il indique également que les perspectives d'évolution de la population sont développées en

fonction de l'attractivité du territoire. Il précise que le développement démographique des communes littorales n'est pas souhaitable.

- L'ambition démographique sur la Vallée de Somme est très légère selon François BRASSEUR. Les objectifs démographiques et la possibilité de faire remonter le taux à 0,20 sur le secteur de Longpré-les-Corps-Saints seront à bien expliciter.

Les orientations spécifiques sur les secteurs

- La création d'emploi dans le cœur de ville est un enjeu sur le territoire. Le périmètre « Cœur de ville », accepté par l'Etat, ne permet pas l'accueil des activités tertiaires et des activités commerciales.
- Julien BERTRAND indique qu'il existe des potentiels de mutabilité notamment au niveau du boulevard de la République, des entrées de ville, du quartier du Port et des autres espaces de friches reconvertis.
- Le bureau d'études précise qu'il est important d'être exigeant sur l'habitat afin de garantir des marges de manœuvre sur le développement économique.
- Des immeubles et des emprises foncières permettant l'accueil d'habitat ou de tertiaire ont été repérés. Un recensement sera transmis par la CABS.
- Dans le PADD, le terme relocalisation fait débat. Il s'agira de bien le définir.
- Un projet de conservatoire de musique au niveau du quartier du port a été cité par les participants. Par ailleurs, des réflexions sur la place des parkings dans l'aménagement du territoire ont été débattues.

Paysage /Environnementaux

- Les cœurs d'îlots ne sont pas nécessairement visibles depuis les axes routiers, notamment sur la commune d'Abbeville.
- Sur l'Abbevillois, les enjeux de valorisation des espaces de nature en ville et de la place de l'eau notamment avec la ronde de l'eau sont à intégrer au PADD.
- Il existe, sur le territoire, un inconfort énergétique qui pèse sur les ménages.
- Les résidences secondaires posent question en termes d'assainissement.
- La Communauté d'Agglomération indique que la partie qualitative notamment sur le Pays d'Art et d'Histoire, les huttes de chasses à préserverdes entités territoriales est à reprendre.
- La question de la valorisation du territoire via notamment l'intérêt touristique sera à développer dans le PADD.
- Il est précisé qu'aucun projet de réseau de chaleur sur la commune de Saint Valery sur Somme n'est présent.

Développement des activités économiques

- Une partie de l'aménagement sur la côte a déjà été réalisée. Des réserves foncières sont présentes sur ce secteur avec une maîtrise foncière de la CCI. Cela représente un atout pour le territoire. Le secteur a subi une réduction de la superficie de la ZA. La côte de la Justice est un parc industriel et artisanal présentant de fortes contraintes.
- La zone d'activités du Grand Leviers n'est plus identifiée en zone de développement économique.
- Une étude sur l'activité commerciale dans le cadre de l'action cœur de ville, permettant de recenser les possibilités d'implantation commerciale face aux besoins, a été menée.
- Dans le PADD, une interconnexion entre cœur urbain et centre bourg pourrait être créée, affirmant leur relation actuellement peu mise en avant.

- Une convention ORT pourrait être mise en place entre le cœur urbain et les 4 communes des centres bourgs.
- Le manque de qualité paysagère dans le parc de Vauchelles est cité. La CABS porte une ambition de réorganisation des activités qui améliorera indirectement la qualité paysagère. Un travail sur la mutualisation des parcs pourra être réfléchi. L'objectif est d'arriver à une réorganisation / requalification de l'ensemble des activités industrielles.
- Un projet de déplacement du barreau départemental au niveau de la ZA de Vauchelles est évoqué.
- Sur Saint-Valery-sur -Somme, plusieurs projets ont été évoqués notamment celui du chantier naval, celui du chemin de fer (musée et atelier) et un dernier sur le développement des activités marines sur le secteur.
- La question de la valorisation et du lien entre paysage et tourisme est à intégrer dans le PADD.
- L'atout que représente la mise en place de filières courtes, de marque alimentaire (marque valeur Parc), est à prendre en compte
- Les participants développent également la silver économie : service, etc.

Développement habitat / Formes urbaines

- Des échanges sur le BIMBY posent également des questions autour de la gestion des risques, de la ressource en eau, des îlots de chaleur, biodiversité, ... Il a été conclu que le territoire est ouvert à la fois au BIMBY et à la densification en extension des bâtiments en fonction des localisations des projets.
- Le territoire est soumis à l'inadéquation entre les ménages et la taille des logements.
- Julien BERTRAND indique que des outils ayant pour objectif de limiter la résidentialisation secondaire dans le neuf peuvent être mis en place.
- Un projet de lotissement de 31 parcelles en extension est en cours de développement sur Vaudricourt. Le renouvellement urbain pourra avoir une densité plus faible de 30 ou 40 logements à l'hectare

Loi littorale

- Les hameaux traditionnels devront être identifiés et faire l'objet d'une carte.
- Les Bas-champs sont en zone rouge et donc inconstructibles.

REMARQUES GENERALES

- Le SCoT devra être exhaustif afin de faciliter la mise en place des PLUi.
- Le projet de vallée idéale réalisé par le Conseil Général devrait être intégré au SCoT.
- Un appel à projet a été lancé par le Parc Naturel Marin pour subventionner la gestion des déchets.
- La formulation de la partie A3 est à revoir.
- Il est demandé d'ajouter un volet innovation (numérique, ...) qui n'est pas présent dans le PADD.
- Le CABS ne valide pas l'idée de développement des métiers du vivant sur le territoire car ils ne sont pas adaptés au territoire.
- Des réflexions sur les énergies marémotrices pourront être engagées.